

Cadre EREP terminé

Présentation des compétences et des normes pour le cadre canadien de compétences paramédicales



Guidés par les décisions prises lors de la réunion du comité directeur du projet (CDP) de janvier, les [experts en la matière](#) de partout au pays ont travaillé de façon constante avec les conseillers en compétences SGT & Associates pour transformer les exigences réglementaires essentielles pancanadiennes (EREP) en un cadre de compétences. Le 20 juin, le CDP a approuvé ce qui suit...

Cadre canadien de compétences paramédicales (CCCP)

Huit compétences (rôles)

1. Communicateur axé sur les patients
2. Collaborateur d'équipe
3. Leader
4. Défenseur de la santé, de l'équité et de la justice
5. Praticien érudit
6. Professionnel
7. Expert en soins hospitaliers externes
8. Paramédical en tant que personne

Cadre des normes paramédicales canadiennes (CNPC)

Neuf normes (la façon dont les rôles sont exécutés)

1. Collaboration et relations professionnelles
2. Compétence
3. Sécurité culturelle et humilité
4. Documentation et tenue de dossiers
5. Obligation de signaler
6. Évaluation du patient, diagnostic, interventions
7. Prévention de l'abus sexuel
8. Vie privée et confidentialité
9. Champ d'application de la pratique

Au cours de l'été et de l'automne, le comité des SME définira plus en détail les compétences et les normes pour les quatre désignations actuellement réglementées au Canada comme suit* :

1. Répondant médical d'urgence (RMU) – 5 236 dans cinq provinces
2. Paramédical en soins primaires (PSP) – 28 009 dans neuf provinces
3. Paramédical en soins avancés (PSA) – 6 857 dans neuf provinces
4. Paramédical en soins intensifs (PSI) – 326 dans six provinces

* Les chiffres sont basés sur les données fournies par les [membres constitutifs de l'OCRCP](#).

Pourquoi est-ce si important?

La profession paramédicale évolue rapidement au Canada, au fur et à mesure que la paramédecine commence à fournir des services nécessaires dans de nouveaux milieux de pratique. Les organismes de réglementation ont la responsabilité de décrire clairement les exigences de compétence pour les quatre désignations qui sont actuellement réglementées. Cela aide le public et les patients à comprendre ce à quoi ils peuvent s'attendre des répondants réglementés ou autorisés et des paramédicaux possédant des désignations précises qui travaillent dans ces milieux de pratique émergents. L'approche harmonisée et unifiée de l'OCRCP partout au Canada favorisera l'uniformité des pratiques, des règlements, de l'éducation et de l'accréditation des paramédicaux.

Les compétences et les normes du cadre seront utilisées de plusieurs façons par différents utilisateurs. Les réunions avec le [comité consultatif des intervenants](#) ayant eu lieu à des points stratégiques clés de l'élaboration du cadre offrent des occasions de discussion sur la façon dont les compétences et les normes peuvent enrichir ou compléter des documents similaires. Lorsque des éclaircissements étaient nécessaires, notre [charte du projet](#) a été révisée. De plus, une réunion avec le consortium national pour la mobilité de la main-d'œuvre a permis de mieux comprendre comment le cadre canadien de compétences paramédicales facilitera l'inscription des paramédicaux lorsqu'ils déménagent d'une province à l'autre. De même, les paramédicaux formés à l'international seront en mesure d'évaluer l'équivalence de leurs compétences et l'état de leur préparation en vue de passer l'examen OCRCP pertinent. Les examens OCRCP seront basés sur le nouveau CCCP.

Au fur et à mesure que la réglementation de la pratique paramédicale évolue, ce document sera mis à jour pour s'assurer qu'il reflète fidèlement la pratique paramédicale actuelle au Canada pour ces quatre désignations.

Paramédical individuel – Nous solliciterons vos commentaires à l’automne 2022

Les paramédicaux de partout au Canada auront l’occasion de valider l’ébauche du cadre de compétences au moyen d’un sondage en ligne détaillé. Dans la plupart des provinces, celui-ci sera distribué par l’entremise de votre organisme de réglementation. Vous recevrez de plus amples renseignements cet automne.

Échéanciers et étapes clés

Première phase : Gouvernance établie	Phase deux : Modèle approuvé	Phase trois : Ébauche des EREP	Phase quatre : Consultation de validation	Phase cinq : EREP approuvées
FAIT!	FAIT!	De janvier à septembre 2022	D’octobre à décembre 2022	De janvier à avril 2023

Pour de plus amples renseignements sur le projet, communiquez avec la directrice administrative de l’OCRCP, [Chelsea Wilker](#).